conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Date d'impression 23.11.2016 Date de révision 23.11.2016 Version 10.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Protection contre la corrosion

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG

> Tüffenwies 16 8048 Zürich

Téléphone : +41 58 436 40 40

Téléfax

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: EHS@ch.sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich

+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables. Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée. Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité.

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, H400: Très toxique pour les organismes

Catégorie 1 aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu H410: Très toxique pour les organismes

aquatique, Catégorie 1 aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Jika®

Date de révision 23.11.2016 Version 10.0 Date d'impression 23.11.2016

Pictogrammes de danger











Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité.

Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des

étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel

requis.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 246-672-0 nonylphénol

• 202-013-9 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
nonylphénol 25154-52-3 246-672-0	Repr.2; H361fd Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 25 - < 50
xylène 1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32-XXXX Contient: éthylbenzène <= 25 %	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	>= 20 - < 25
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27-XXXX Contient: bis[(diméthylamino)méthyl]phénol <= 15 %	Skin Sens.1B; H317 1C; H314 Aquatic Chronic3; H412 Acute Tox.4; H302 1; H318	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les

veux

: Même de petites éclaboussures dans les veux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Gêne gastro-intestinale

Réactions allergiques

Dermatite

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.

> effets corrosifs effets sensibilisants

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au

Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2),

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Eau, Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée

dans les égouts ou les cours d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016 Version 10.0 Date d'impression 23.11.2016

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau

pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition

professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection

Pays CH 000000003511

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et

l'explosion

: Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
		VME	100 ppm 435 mg/m3	CH SUVA

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016 Version 10.0 Date d'impression 23.11.2016

VLE	200 ppm	CH SUVA
	870 mg/m3	

^{*}Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	xylène: 1,5 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide méthylhippurique: 1.5g/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		acide méthylhippurique: 874µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		xylène: 14.1µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm), Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.

Protection respiratoire

: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : jaune

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'éclair : env. 32 °C

Température d'auto- : é inflammabilité

: env. 432 °C

Température de décomposition

: Donnée non disponible

Pays CH 000000003511

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

Limite d'explosivité, inférieure : 1 % (v)

(Vol. %)

Limite d'explosivité, : 7 % (v)

supérieure (Vol. %)

Inflammabilité : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

pH : env. 11

à

20 °C

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 7,9993 hPa

Densité : env.0,94 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm2/s

à 40 °C

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

JIKa

Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:

nonylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

xylène:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Date de révision 23.11.2016 Version 10.0



Date d'impression 23.11.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les algues : CE50: > 10 - 100 mg/l, 72 h, Scenedesmus capricornutum

(algue d'eau douce)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes

les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Code du déchet OMoD/LMoD : 08 01 11: [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés

: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU : 2920

14.2 Description des : LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.

marchandises

(nonylphénol, xylène)

14.3 Classe: 814.4 Groupe d'emballage: IICode de classification: CF1Étiquettes: 8 (3)Code de restriction en tunnels: (D/E)14.5 Dangereux pour: oui

l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU : 2920

14.2 Description des : Corrosive liquid, flammable, n.o.s.

marchandises

(nonylphenol, xylene)

 14.3 Classe
 : 8

 14.4 Groupe d'emballage
 : II

 Étiquettes
 : 8 (3)

 14.5 Dangereux pour
 : oui

l'environnement

IMDG

14.1 Numéro ONU : 2920

14.2 Description des : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

marchandises

Date de révision 23.11.2016

(nonylphenol, xylene)

14.3 Classe: 814.4 Groupe d'emballage: IIÉtiquettes: 8 (3)No EMS Numéro 1: F-ENo EMS Numéro 2: S-C14.5 Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains

articles dangereux (Annexe XVII)

: Interdite et/ou contrôlée

(nonylphénol)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No.

1907/2006 (REACH), Article 57).

(nonylphénol)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en

amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou

exclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES	5.000 t	50.000 t

INFLAMMABLES

E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Version 10.0 Date de révision 23.11.2016



Classe de contamination de : WGK 3 pollue fortement l'eau

l'eau (Allemagne)

VOC-CH (VOCV) : 24,74 %

VOC-EU (solvant) : 24,74 %

Autres réglementations

: Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne sont pas autorisées à être en contact ou à être exposées à ce produit sur leur lieu de travail, sauf s'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un expert, que dans le cadre des activités et des mesures de protection prises, l'exposition ne met pas leur santé ni celle de leur enfant en danger.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes,

le cas échéant.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115): les adolescents n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne sont pas autorisés à être en contact ou à être exposés à ce produit sur leur lieu de travail, sauf si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont accordé une

dérogation.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet	pour phrase H
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B



Date de révision 23.11.2016

CAS

Version 10.0

Date d'impression 23.11.2016

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Toxicité aigue pour le milieu aquatique **Aquatic Chronic** Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Asp. Tox. Danger par aspiration Eye Irrit. Irritation oculaire Flam. Liq. Liquides inflammables Repr. Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. Corrosion cutanée Skin Irrit. Irritation cutanée Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique **ADR** Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route Chemical Abstracts Service **DNEL** Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration

Globally Harmonized System GHS

IATA International Air Transport Association

International Maritime Code for Dangerous Goods **IMDG**

Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which LD50

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships,

1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic **PNEC** Predicted no effect concentration

Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the REACH

> Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

Very persistent and very bioaccumulative vPvB

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 23.11.2016

SikaCor® EG-1 / EG Phosphat Comp. B

Version 10.0



Date d'impression 23.11.2016